ACCUEIL INSTITUTIONNEL

Professeurs des Ecoles Stagiaires, des Professeurs Contractuels et Professeurs Contractuels Alternants

Mardi 30 AOUT 2022

ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

Présentation de la matinée

- Accueil par M. Nicolas Feld-Grooten, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- Intervention de M. Olivier Faron, Recteur de l'Académie de Strasbourg
- Présentation de l'année scolaire 22/23 pour les professeurs stagiaires, les professeurs contractuels et les M2 contractuels alternants
- Réunion avec les équipes de circonscription

Accueil

- Accueil par M. Nicolas Feld-Grooten, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

- Intervention de M. Olivier Faron, Recteur de l'Académie de Strasbourg

Présentation de votre année

Des informations communes à tous * : pages blanches

Des informations spécifiques aux PES * : pages vertes

Des informations spécifiques aux nouveaux contractuels monolingues et bilingues : pages bleues

Des informations spécifiques aux M2 contractuels alternants : pages jaunes

* Précisions pour les PES des établissements privés :

- Modalités et calendrier de formation et de tutorat différents
- Modalités de certification identiques

➢ Votre contact : Rectorat de Strasbourg, Mme Sabrina DEHE
Sabrina.Dehe@ac-strasbourg.fr>

Les journées d'ACCUEIL

- **Présentation des enjeux de l'année de stage**
- **Préparation à la prise de fonction**
- **Prise de contact avec :**
  - les formateurs de l'INSPé
  - les responsables du système éducatif
  - l'équipe de circonscription
  - le tuteur

STATUT DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES

Publics concernés :

- Majorité de lauréats du CRPE session 2022
- En complément, PE stagiaires en prolongation ou en renouvellement de stage

Effectif :

- 66 PES à temps plein (63 monolingues et 3 bilingues)
- 42 PES à mi-temps (20 PES1 et 19 PES2 et 3 PES bilingues)

Statut de fonctionnaire stagiaire :

- plein-temps ou mi-temps en responsabilité de classe
- mi-temps en formation à l'INSPé (DIU)

Etudiants en M2 ayant le statut de Professeur Contractuel Alternant

Publics concernés :

- Etudiants inscrits en M2 à l'INSPé site de Colmar
- Etudiants en voie bilingue ou monolingue, ayant validé le M1
- Recrutés sur entretien

Effectif :

- 49 M2 Alternants dans le Haut- Rhin

Organisation du service des M2 Alternants :

- M2 issus de la voie monolingue et bilingue : tiers-temps
- 1/3 de l'obligation règlementaire de service (ORS = 108h)
- 2/3 en formation à l'INSPé

Professeur Contractuel Monolingue ou Bilingue

Effectif au 29/08/2022 dans le Haut- Rhin

- 23 contractuels monolingues
- 13 contractuels bilingues en CDI
- 30 contractuels bilingues en CDD

ORGANISATION DU SERVICE DES PROFESSEURS STAGIAIRES à mi-temps

Un **mi-temps** en **responsabilité de classe** :

> devant élèves :

- PES monolingues : mi-temps annualisé avec alternance semaine selon un calendrier pré établi disponible sur le PADLET
- PES sur support allemand bilingue : mardi-vendredi

> 1,5 h hebdomadaire annualisée, soit **54 heures annuelles** :

- **18h d'APC** (activités pédagogiques complémentaires)
- 27h travail et réunions d'**équipe** ou avec les partenaires de l'école
- **9h d'animations pédagogiques départementales dédiées sur des mercredis matins indiqués sur le calendrier annuel**

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE AUX PES MONOLINGUES à 50%

- Prise en charge de la classe en **binôme** la **semaine de rentrée**, et la **1ère semaine de novembre**
- Les autres semaines, prise en charge de la classe alternativement entre les 2 PES, sur des périodes progressivement plus longues : durée **d'une semaine complète jusqu'à fin janvier**, **puis deux semaines ensuite**
- **Temps de concertation possible le mercredi matin**

➢ **objectifs :**

- Construction, suivi, évaluations et prise de décisions **concertées**
- Prise en charge de **toutes les disciplines** par chaque PES
- Instauration de périodes d'enseignement plus longues permettant la mise en pratique des conseils du tuteur, une **implication plus sereine en formation**

ORGANISATION DU SERVICE DES PROFESSEURS STAGIAIRES à temps plein en classe

Un **temps plein** en **responsabilité de classe :**

> 3 h hebdomadaires annualisées, soit **108 heures annuelles** :

- **36h d'APC** (activités pédagogiques complémentaires)
- 48h travail et réunions d'**équipe** ou avec les partenaires de l'école
- 6h de **conseil d'école**
- **18h d'animations pédagogiques** départementales dont 9h avec les PES à 50% sur des mercredis matins indiqués sur le calendrier annuel

ORGANISATION DU SERVICE DES Professeurs Contractuels Alternants

Un **tiers-temps** en **responsabilité de classe** :

> devant élèves classe **monolingue pour tous** :

- le lundi et un jeudi sur trois dans la même classe selon un calendrier pré établi

> 0,5h hebdomadaire annualisée, soit **36 heures annuelles** :

- **12h d'APC** (activités pédagogiques complémentaires)
- 18h travail et réunions d'**équipe** ou avec partenaires de l'école
- **6h d'animations pédagogiques dédiées**

ORGANISATION DU SERVICE DES PROFESSEURS CONTRACTUELS

Pour un **mi-temps** en **responsabilité de classe** (soit lundi/jeudi soit mardi/vendredi)

> 1,5 h hebdomadaire annualisée, soit **54 heures annuelles** :

- **18h d'APC** (activités pédagogiques complémentaires)
- 27h travail et réunions d'**équipe** ou avec les partenaires de l'école
- **9h d'animations pédagogiques départementales dédiées**

ORGANISATION DU SERVICE DES PROFESSEURS CONTRACTUELS

Pour un temps plein en **responsabilité de classe**

> 3 h hebdomadaires annualisées, soit **108 heures annuelles** :

- **36h d'APC** (activités pédagogiques complémentaires)
- 48h travail et réunions d'**équipe** ou avec les partenaires de l'école
- 6h de **conseil d'école**
- **18h d'animations pédagogiques**

CONDITIONS D'EMPLOI des PES

Un seul responsable hiérarchique :

L'IEN de la circonscription (arrêt maladie, demandes d'autorisation d'absence)

Une rémunération à temps plein qui exige une **assiduité, y compris sur le temps de formation**

CONDITIONS D'EMPLOI
des Professeurs Contractuels Alternants

Un seul responsable hiérarchique pendant le temps de service en classe (présence devant élèves + ORS) :

L'IEN de la circonscription (arrêt maladie, demandes d'autorisation d'absence)

Une rémunération pour un temps partiel, qui exige une **assiduité et des obligations** sur le temps rémunéré.

CONDITIONS D'EMPLOI
des professeurs contractuels

Un seul responsable hiérarchique :

L'IEN de la circonscription (arrêt maladie, demandes d'autorisation d'absence)

Une rémunération exige une **assiduité**, **y compris sur le temps de formation et des obligations (réunions…)**

Droits et devoirs

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation arrêté du 1-7-2013 - J.O . du 18-7-2013

Compétence 6 – commune à tous les professeurs et personnels d'éducation (extrait)

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

ECHEANCES
POUR LES PROFESSEURS STAGIAIRES

Plusieurs objectifs poursuivis :

- Acquisition des compétences nécessaires à la titularisation
- Préparation d'un diplôme inter universitaire (DIU) **pour les PES à 50%** à l'INSPé (voir avec l' INSPé pour les inscriptions / PADLET Mon année PES colonne 2)

ECHEANCES
POUR LES PROFESSEURS CONTRACTUELS ALTERNANTS

Plusieurs objectifs poursuivis :

- **Acquisition progressive** des compétences du professeur des écoles
- Préparation d'un master 2
- Préparation au concours de professeur des écoles (CRPE)

Diplômes préparés :

- **Master 2 MEEF 1er degré à l' INSPé**

CAHIER DES CHARGES DU TUTORAT DES PES à 50%

Tutorat :

- Accompagnement partagé entre : PEMF ou MAT <u>et</u> visiteur INSPE
- Même cycle entre le PES et son tuteur
- PES bilingues suivis par des formateurs bilingues
- Binôme de PES monolingues avec le **même tuteur**

Modalités du tutorat :

- **Accueil pré-rentrée**
- **5 Visites conseils dans la classe du PES par le tuteur** : observation, analyse, conseils et évaluation des progrès
- **Temps d'observation dans la classe du tuteur**, puis peu à peu pratique accompagnée dans la classe du tuteur
- **Positionnement** par rapport au référentiel de compétences du professeur des écoles (visites 2 et 5)

- Prise en compte particulière des PES en difficulté

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

CAHIER DES CHARGES DU TUTORAT DES PES à 100%

Tutorat :

- Accompagnement partagé entre : PEMF ou MAT <u>et</u> visiteur INSPE
- Même cycle entre le PES et son tuteur
- PES bilingues suivis par des formateurs bilingues

Modalités du tutorat :

- **Accueil pré-rentrée**
- **5 Visites conseils dans la classe du PES par le tuteur** : observation, analyse, conseils et évaluation des progrès
- **Temps d'observation dans la classe du tuteur**, puis peu à peu pratique accompagnée dans la classe du tuteur **selon un calendrier établi par la circonscription.**
- **Positionnement** par rapport au référentiel de compétences du professeur des écoles (visites 2 et 5)

- Prise en compte particulière des PES en difficulté

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

CAHIER DES CHARGES DU TUTORAT DES PROFESSEURS CONTRACTUELS ALTERNANTS

affectés dans le Haut-Rhin

- Affectation d'un p**rofesseur contractuel alternant sur une même classe le lundi et un jeudi sur trois selon un calendrier pré établi**

-**Pré-rentrée** dans l'école d'affectation

-Observation de la classe conduite par le titulaire et prise en main progressive de la classe : les 01 et 02/09/2022

- **Prise en charge de la classe en responsabilité : à partir du lundi 05/09/2022**

Modalités du tutorat :

- **4 visites conseils par le tuteur** donnant lieu chacune à la rédaction d'un compte-rendu
- Visite d'observation et pratique accompagnée chez le tuteur *(en attente de confirmation)*
- **Avis final rendu en fin d'année au titre de l'évaluation**

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

CAHIER DES CHARGES
DU SUIVI DES PROFESSEURS CONTRACTUELS

Le suivi de chaque professeur contractuel est coordonné par l'IEN et l'équipe de la circonscription.

Prise en compte particulière des professeurs contractuels rencontrant des difficultés dans l'exercice de leurs missions par l'équipe de circonscription pilotée par l'IEN.

ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

FORMATION par la DSDEN des professeurs stagiaires MONOLINGUES et BILINGUES

Enseignement de la natation
PES 1 : 16/09/2022 6h + 27/01/2023 3h (matin ou après-midi)
PES 2 : 23/09/2022 6h + 13/01/2022 3h (matin ou après-midi)

PES Bilingues : 6h le 05/09/2022 + 3 h 10/10/2022

PES 100%: ils seront remplacés en classe afin de suivre la formation statutaire de natation selon une répartition prévue répondant au besoin du service.
Personne référente à contacter en cas de questions <u>concernant la formation natation</u>
William BEHAGUE, CPD EPS : i68cpd.eps@ac-strasbourg.fr

Animations pédagogiques départementales dédiées :

- les mercredis **28.09.22, 12.10.22 et 09.11.22**

<u>Contenus</u> :

- les fondamentaux : dire-lire-écrire
- Les fondamentaux : nombres et calcul
- Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers

FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES à temps plein

- **Le MEN préconise une formation continue des PES 100% comprise entre 10 et 20 jours.**

> **3 journées entrent dans le cadre des animations pédagogiques** : 18h en présentiel = 9h comme les autres PES (3h maths, 3h français, 3h EBEP) + 9 h formation spécifique.

> **4 journées** :

- Observation et pratique accompagnée dans la classe du tuteur ; on est sur du temps scolaire avec **remplacement circonscription (selon un calendrier élaboré par la circonscription)**

> **3 journées**:

- Formation M@gistère

Ou

- Analyse de pratique professionnelle encadrée en circonscription soit par le CPC, soit par un PEMF, soir par le Formateur en renfort (hors temps scolaire)

> 10 jours peuvent être ajoutés dans le cadre d'un plan d'accompagnement renforcé

FORMATION

des professeurs contractuels alternants

Formation PSC1 pour les M2CA ne disposant pas d'une formation antérieure

- m@gistère à réaliser en amont de la formation en présentiel
- Une journée de formation pratique mercredi 07/09/2022 à l'INSPé de Colmar par les formateurs au PSC1 du département

ATTENTION Pas d'enseignement de la natation possible pour les M2CA

Animations pédagogiques de circonscription dédiées : 6h

- Dates à définir par chaque circonscription (3 x 2h)

Contenus en lien avec la prise de fonction, découverte des gestes professionnels par l'analyse de pratique

FORMATION des professeurs contractuels nouvellement nommés

Formation PSC1 pour les contractuels ne disposant pas d'une formation antérieure

- m@gistère à réaliser en amont de la formation en présentiel
- Une journée de formation pratique sera ensuite proposée
  - Les contractuels ayant besoin de cette formation se feront connaître auprès de leur équipe de circonscription

ATTENTION Pas d'enseignement de la natation possible pour les contractuels

Animations pédagogiques de circonscription dédiées : 6h

- Dates à définir par chaque circonscription (3 x 2h)

Contenus en lien avec la prise de fonction, découverte des gestes professionnels par l'analyse de pratique

Parcours m@gistère d'entrée dans le métier: 12h

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

FORMATION des professeurs contractuels nouvellement nommés (stage avec remplacement en classe)

Dates	Public	modalités
Deux journées entre le 12.09 et le 16.09	Contractuels Bilingues NN	Par groupe
ME 14/09 (sans remplacement)	Contractuels Bilingues NN	Tous les groupes Réactualisation des connaissances
Une journée entre le 12.09 et le 16.09 + 1 journée le 29.09	Contractuels Monolingues NN	CONTRACTUELS MONO Réactualisation des connaissances

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

EVALUATION des professeurs stagiaires

EVALUATION

Les professeurs des écoles stagiaires seront évalués :

- *d'une part dans le cadre de leur formation, pour la validation de leur diplôme universitaire (Master 2 MEEF ou DU) ;*
- *d'autre part dans le cadre de la certification, pour la validation de leurs compétences de professeurs des écoles et la titularisation dans la fonction.*

Evaluation pour le **jury de certification académique**	tuteur	**Rédaction d'un rapport d'évaluation**
	IEN	**Rédaction d'un avis pour le jury de certification**, sur la base de sa visite, et après consultation du rapport d'évaluation du tuteur
	Directeur INSPE	**Rédaction d'un avis pour le jury de certification**, sur la base des évaluations de semestre
Evaluation UE stage de la formation suivie à l'INSPE	tuteur	**Rédaction de deux rapports d'évaluation avec note** en janvier et avril, pour l'évaluation de l'UE stage des semestres 3 et 4

<u>Références règlementaires</u> :

-arrêté ministériel du 22 août 2014 et note de service du 26 avril 2016 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

COMPTE-RENDU DE VISITE ET EVALUATION

- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation arrêté du 1-7-2013 - J.O . du 18-7-2013

Compétences *C » : compétences communes à tous les professeurs et personnels lucation* *» : compétences communes à tous les professeurs* *déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel*	**Observée**		**Observations du tuteur**
	oui	**non**	
npétences relatives à la prise en compte des éléments lementaires et institutionnels de son environnement fessionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa ction			
CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques			
• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations • *Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité* • Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école • Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative • Fait respecter le règlement intérieur			

Acquisition avérée des compétences du professeur des écoles

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

COMPTE-RENDU DE VISITE

- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation arrêté du 1-7-2013 - J.O . du 18-7-2013

Dans le cadre de son parcours de formation, il s'agit d'évaluer la capacité du Professeur Contractuel Alternant à acquérir progressivement les compétences du Professeur des Ecoles.

Compétences *« CC » : compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation* *« P » : compétences communes à tous les professeurs* *La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel*	Capacité à acquérir progressivement les compétences du Professeur des Ecoles			Observations du tuteur
	OUI	NON	Non évaluable à l'heure actuelle	
Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction				
CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations				
• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité				
• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école				
• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative				
• Fait respecter le règlement intérieur				

Perception et acquisition progressive des compétences du professeur des écoles

COMMUNICATION ET INFORMATION

Concernant votre statut de fonctionnaire stagiaire ou contractuel, sur votre **boîte de messagerie professionnelle** :

- Adresse professionnelle personnelle : prenom.nom@ac-strasbourg.fr

- En début d'année scolaire : adresse de messagerie personnelle en attendant les identifiants académiques qui seront transmis par le SAGIPE, par courrier postal à votre domicile, fin septembre au plus tard

> Communication professionnelle exclusivement via la boîte ac-strasbourg

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

Des outils pour les PES du département

- LIEN VERS DOCUMENTS MON ANNEE DE PROFESSEUR DES ECOLES STAGIAIRE DANS LE HAUT RHIN

- LIEN VERS LIVRET D'ACCUEIL PROFESSEUR DES ECOLES STAGIAIRE ACADEMIE DE STRASBOURG

- **Echanges avec votre tuteur via la plateforme COMPAS**

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

PADLET : Mon année de PES dans le Haut-Rhin

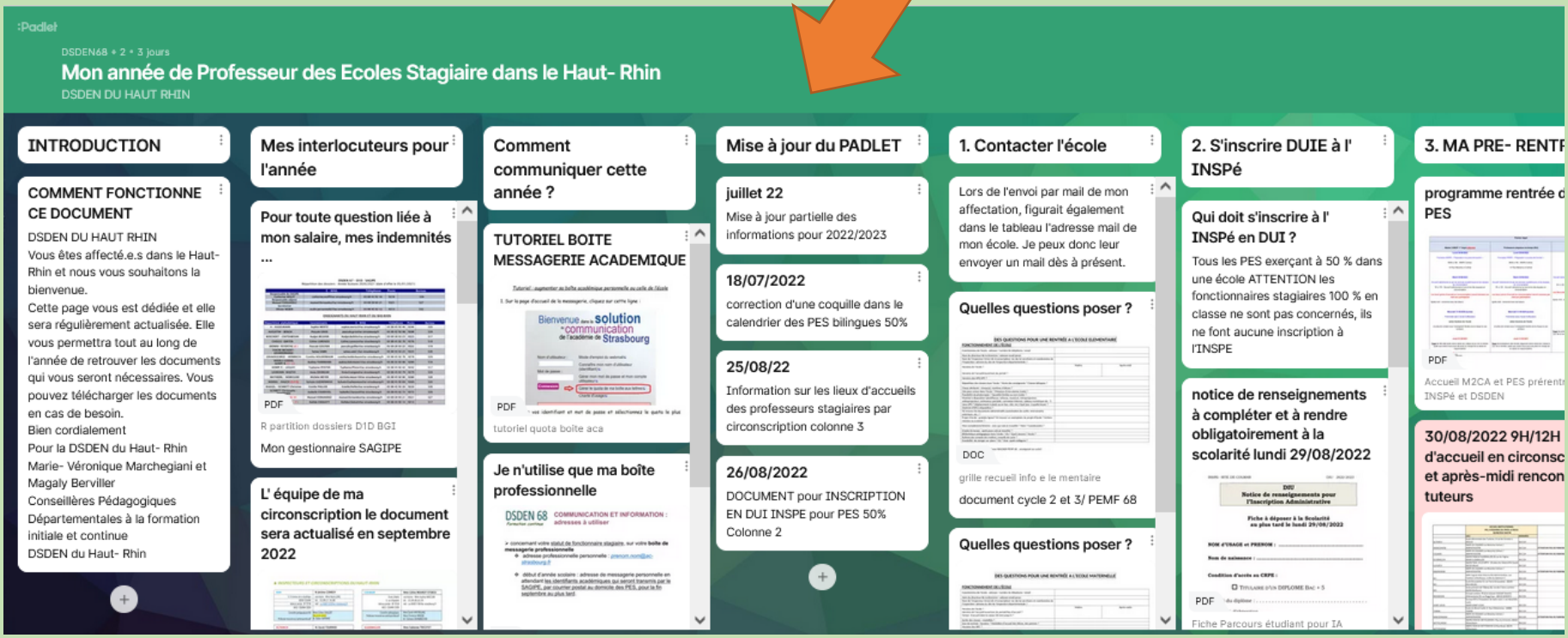

[LIEN VERS DOCUMENTS MON ANNEE DE PROFESSEUR DES ECOLES STAGIAIRE DANS LE HAUT RHIN]

DSDEN68 · 6 heures

Mon année de Professeur des Ecoles Stagiaire dans le Haut- Rhin

DSDEN DU HAUT RHIN

S Bilingue : ENTREE

Ecoles Stagiaires
e 1/2/3
eur des Ecoles
dra dans sa
d'affectation. La
vous transmettra
ation du lieu précis.

Je suis PES Monolingue: MA PRE- RENTREE

padlet drive

Pré- rentrée dans les écoles le 28/08 : contactez votre école

Il est prévu chaque année dans le calendrier scolaire deux journées de pré rentrée, il est d'usage que la deuxième journée soit consacrée à un temps de travail après la rentrée scolaire.

Suite à la crise sanitaire que nous avons vécue, les trois organisations syndicales représentant les personnels ont sollicité l'autorisation d'utiliser la deuxième journée de pré rentrée avant la rentrée scolaire.

L'inspectrice d'académie autorise **la rentrée des enseignants le**

LIEN VERS LE LIVRET D'ACCUEIL DU PROFESSEUR DES ECOLES STAGIAIRE

LIVRET D'ACCUEIL POUR LE PROFESSE...
ACADEMIE DE STRASBOURG
dsden68

complément au livret d'accueil

PES Bilingues

Livret d'accueil pour enseignants en classes bilingues

livret accueil bilingue 1819
PDF document

MON ANNEE DE STAGE: dates de vos formations pour vous permettre de vous organiser

FORMATION STATUTAIRE EN NATATION

Une formation statutaire de natation, dispensée par les Conseillers pédagogiques du département, vous est destinée.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates et lieux des formations, renseignés dans le tableau en pièce jointe, afin de ne pas déséquilibrer les groupes constitués en fonction des capacités d'accueil des piscines.

Nous vous invitons à vous référer au tableau transmis en pièce jointe afin de connaître le jour et le lieu

Echanges avec votre tuteur via la plateforme COMPAS

- **Espace de partage et de stockage** : COMPAS
  - échanges avec votre tuteur lors du positionnement
  - consultation des compte-rendu de visite

> Prise en main lors du positionnement avec votre tuteur

> Accès avec identifiants académiques sur portail Arena accessible sur le site de l'académie de Strasbourg

Des outils pour les M2CA

lien vers PADLET M2 Alternants DSDEN 68

- **Echanges avec votre tuteur par mail sur votre boîte académique**

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

PADLET destiné aux professeurs contractuels alternants du Haut- Rhin

lien vers PADLET M2 Alternants DSDEN 68

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Des outils pour les contractuels du département

PADLET Contractuels du haut- Rhin PADLET MON ANNEE DE CONTRACTUEL MONOLINGUE DANS LE HAUT RHIN

PADLET Contractuels BILINGUES du Haut- Rhin https://padlet.com/carolinekempf1/indisbilingue

LIEN VERS LIVRET D'ACCUEIL PROFESSEUR DES ECOLES STAGIAIRE ACADEMIE DE STRASBOURG

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

PADLET destiné aux CONTRACTUELS nouvellement nommés du Haut- Rhin

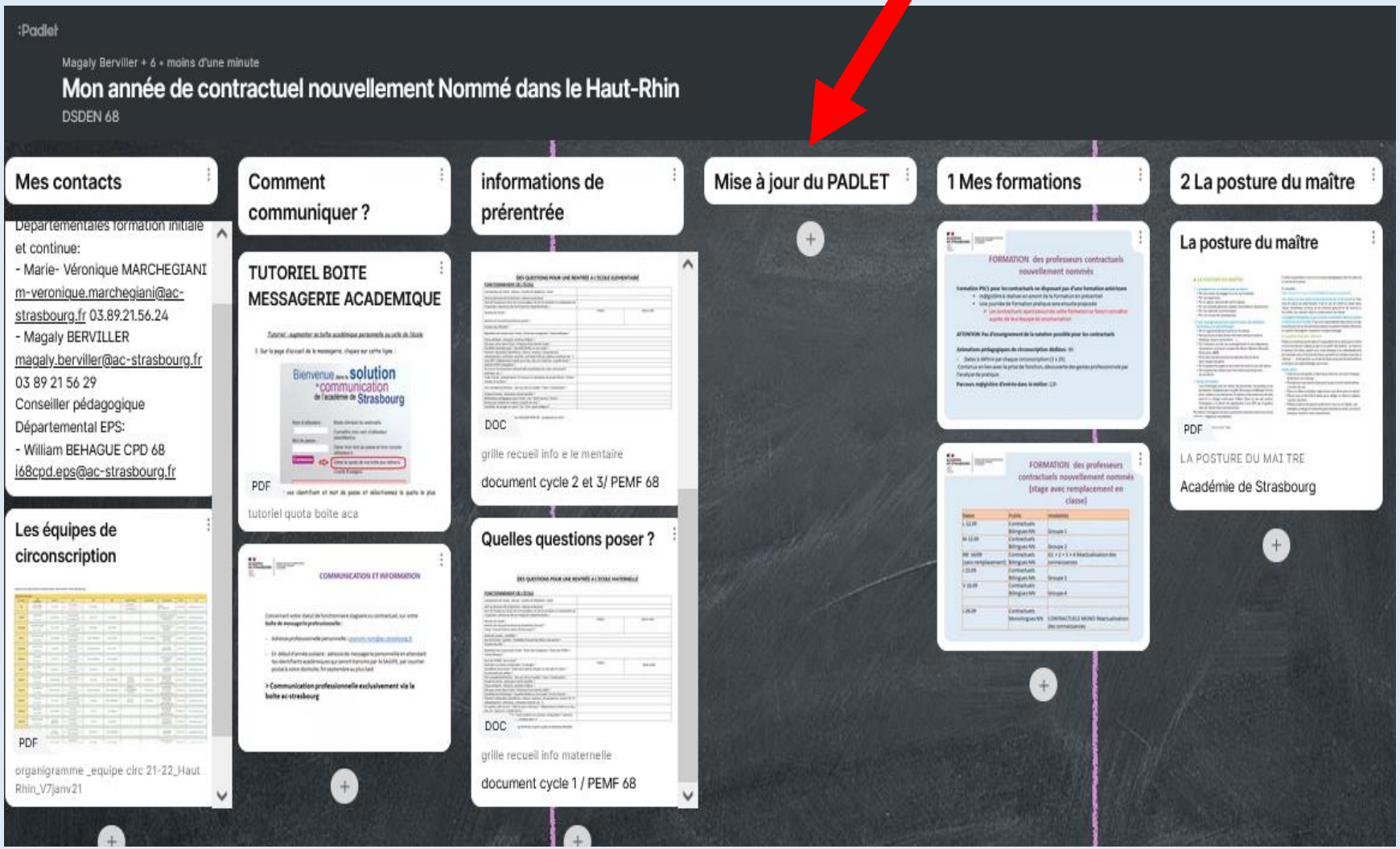

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

PADLET destiné aux CONTRACTUELS BILINGUES du Haut- Rhin

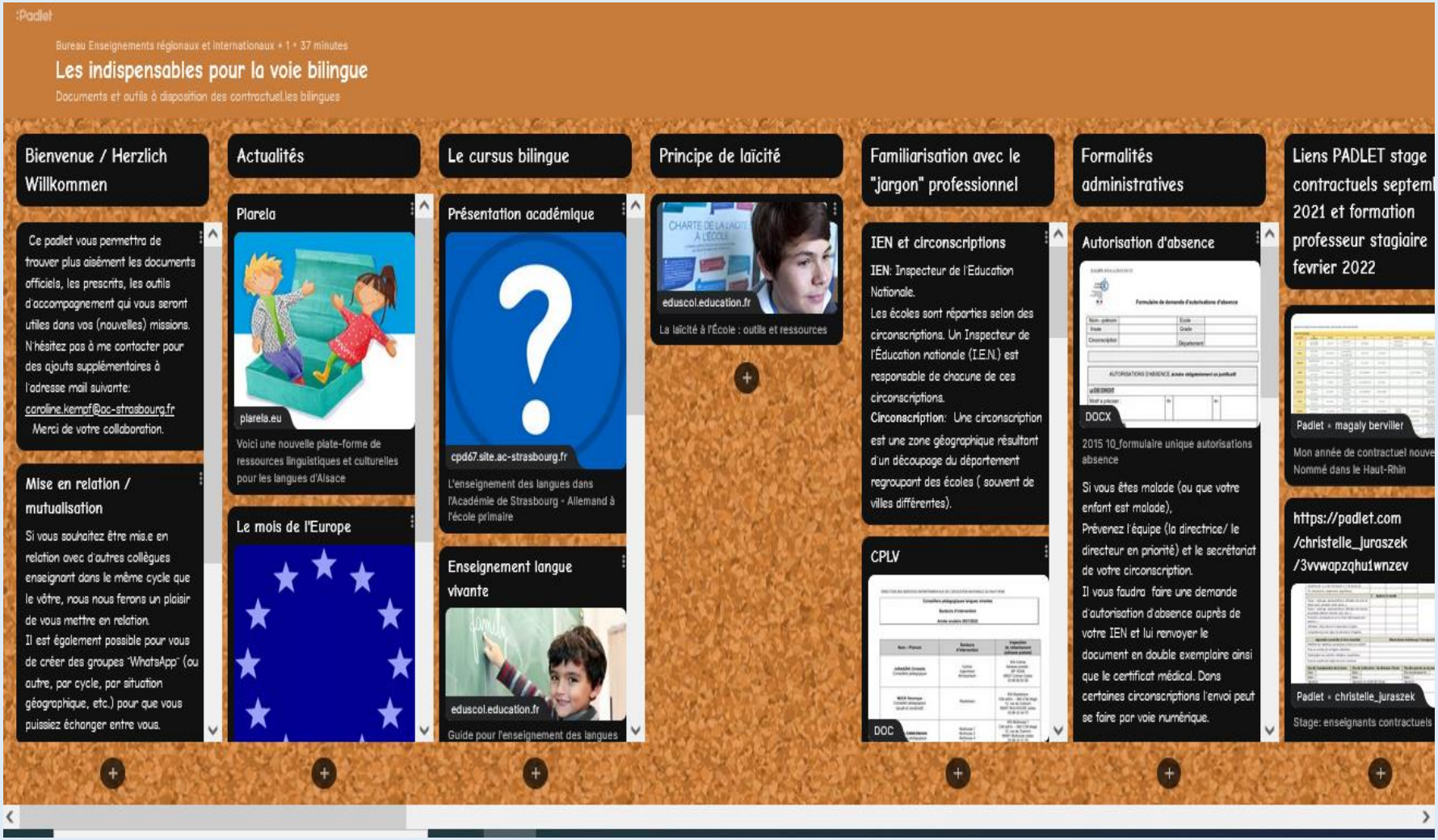

CONTENUS DU LIVRET D'ACCUEIL PES et Contractuels

- Rappels réglementaires
- Outils et conseils pratiques
- Liens vers documents ressources
- Contacts utiles
- Organisation et calendrier de la formation

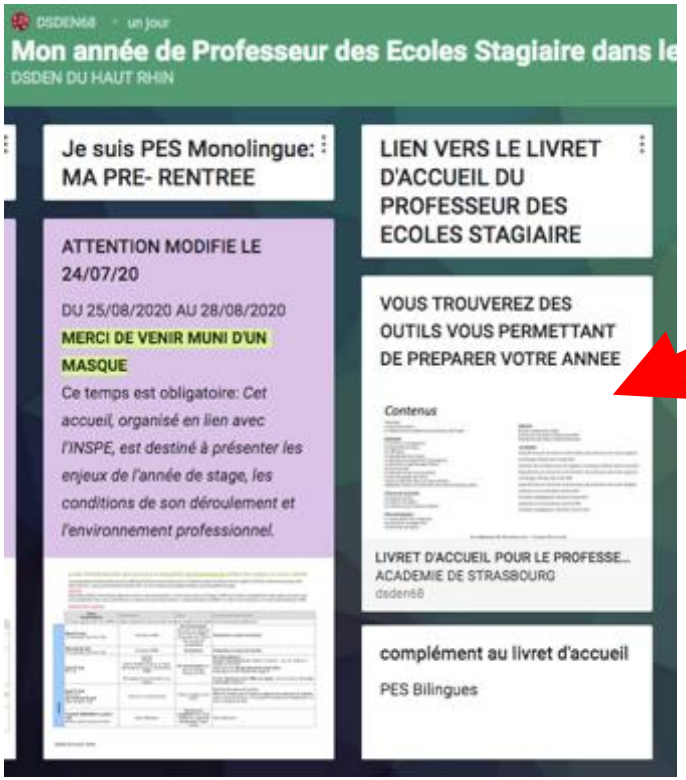

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

PES, stagiaires du privé et contractuels
Un parcours m@gistère d'aide à l'entrée dans le métier

Un parcours national m@gistère a été mis en place **pour accompagner la prise de fonction en tant qu'enseignant en école maternelle ou élémentaire**.

Ce parcours de formation vise à compléter vos formations académiques. Conçu par les équipes de la DGESCO avec l'appui de l'inspection générale et de collègues du premier degré de l'académie de Versailles, il comprend plusieurs volets généraux (contexte institutionnel, usagers et acteurs de l'école, préparation et conduite de la classe), et des modules didactiques, propres à chaque cycle.

Ce parcours est mis en ligne à l'adresse suivante :
https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2432&section=1

Il fait partie du catalogue de l'offre de formation en libre accès. Sa fiche descriptive comprenant un court résumé et un lien d'autoinscription se trouve à cette adresse : https://magistere.education.fr/f1157

En cas de difficulté

Dans le cadre de vos missions d'enseignant

Pour toute difficulté rencontrée en classe, avec l'école, avec votre tuteur il convient de contacter:

- L'IEN de votre circonscription
- Magaly BERVILLER et Marie- Véronique MARCHEGIANI

cpdformation68@ac-strasbourg.fr

03 89 21 56 24 ou 56 29

- Pour les contractuels bilingues Caroline KEMPF OU-SAIDENE

eri68.languesvivantes@ac-strasbourg.fr

03 89 21 56 08 ou 56 10

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

BELLE RENTREE A TOUTES ET A TOUS…